

BEAULIEU-LES-LOCHES

Histoire et architecture du moulin à tan

Michaël Beigneux
Août 2016

Les premiers enseignements d'une recherche aux archives départementales d'Indre-et-Loire révèlent que l'histoire ancienne de ce moulin reste très fragmentaire pour l'instant. La consultation des archives de l'abbaye de Beaulieu sera faite en temps utile mais il est peu probable que des documents antérieurs aux premières années du XVI^e siècle soient découverts car la documentation souffre d'une pénurie de pièces anciennes, probablement le résultat de la destruction du chartrier de l'abbaye au temps des guerres franco-anglaises du XV^e siècle.

Venons-en directement au XIX^e siècle et avec lui, profitons de l'apport d'une masse considérable de papiers issus de plusieurs administrations : administration communale, préfecture et sous-préfecture, service hydraulique, services fiscaux...

Les propriétaires du moulin.

En 1827, au moment de l'élaboration du cadastre napoléonien, le moulin à tan est une propriété en indivision que se partagent neuf propriétaires, dans des proportions plus ou moins grandes. Ils sont tous tanneurs, avec par ordre décroissant : Claude Pécullier, Pierre Lelarge, François Laville fils, Nicolas Bled, Eugène Fossier, Théodore Vénier, François Momon. Le métier des deux autres propriétaires n'est pas spécifié, probablement d'anciens tanneurs du village qui ne vivent plus sur place (Amand Pécullier-Picard à Loches et Joseph Assailly-Juchereau à Valençay).

Dans les derniers jours de l'année 1847, le moulin vient renforcer le très riche patrimoine d'une famille aristocratique de Beaulieu qui habite au manoir de Sansac, situé entre Loches et Beaulieu (sauf une dernière part du moulin acquise en novembre 1849). Le marquis François Henri Antoine, marquis de Bridieu-Lussac, qui en devient le propriétaire, est un élu aussi bien au niveau national (député) que local (membre du conseil général et du conseil municipal de Loches). Vers 1850, le marquis de Bridieu est propriétaire des cinq moulins de la commune de Beaulieu. Après sa mort le 17 mai 1872 à l'âge de soixante-huit ans, le moulin est transmis en indivision à ses deux filles : Rachel de Bridieu, religieuse du couvent de Saint-Régis à Lyon et Emma Louise, veuve d'Alexandre Alfred Evremond, vicomte de la Roche-Brochard, domiciliée à Poitiers et à son fils Louis Marie Alfred, marquis de Bridieu.

Au terme d'un acte d'adjudication de décembre 1883, le moulin est transmis à Arthur de Marsay, domicilié à Loches et à l'ancienne Chartreuse du Liget à Chemillé-sur-Indrois. Après sa mort au mois d'octobre 1888, le moulin revient à sa veuve Claire-Louise Cibiel, domiciliée rue des Ponts et à leurs quatre enfants. La veuve meurt en avril 1891 dans son hôtel particulier à Paris, rue Christophe Colomb. Après partage de la succession à la fin de la même année, le moulin est attribué au vicomte René de Marsay, lieutenant de vaisseau demeurant rue Christophe Colomb à Paris.

René André Cazenabe et sa femme Albertine Rué se portent acquéreurs du moulin et de la maison sur l'autre rive du canal le 26 avril 1905. André Cazenabe achète à la famille Momon une grange située à l'entrée de l'impasse qui conduit au moulin en février 1913 afin d'augmenter la surface de son atelier. A partir de 1938, son fils Lucien, demeurant dans la rue voisine des Morins (numéro 10), reprend l'affaire avec un autre mécanicien comme lui, Lucien Commun, domicilié dans la rue

Bourgeoise. C'est ce dernier qui s'installe dans la maison contiguë au moulin avec sa femme, madame Donneau.

Le moulin à tan jusqu'aux dernières années du XIXe siècle.

Si le moulin à tan est l'appellation la plus courante au cours du XIXe siècle, il apparaît également sous le nom de moulin d'écorce sur plusieurs documents (1819, 1854) et moulin rouge (lettre du 14 février 1840), sûrement en raison de la couleur de l'écorce de chêne. En 1878, il est appelé le moulin de Saint-Pierre, probablement pour le distinguer des deux autres moulins à tan qui fonctionnent à Beaulieu. André Cazenabe, dans un courrier de 1916, continue à utiliser cette dernière appellation.

Situé près du carrefour Saint-Pierre, le moulin à tan est installé sur le canal de Beaulieu, appelé aussi canal des tanneurs au XIXe siècle ou canal des tanneries au siècle suivant. Il est l'un des cinq moulins de la commune avec, d'amont en aval, le moulin de l'abbaye, celui à foulon, celui de la filature, le moulin à tan et le moulin de l'aumônier. Depuis les deux derniers siècles, il est toujours resté implanté sur la rive droite du canal.

Deux plans permettent de se faire une idée plus précise de l'implantation et de la taille du bâtiment : le plan parcellaire du cadastre napoléonien élaboré par les services fiscaux en 1827 (voir figure 1) et le plan du service hydraulique de septembre 1851 (voir figure 2). Mais l'exercice a ses propres limites car il ne peut donner que des mesures indicatives, étant donné qu'aucun de ces deux plans n'a eu pour objectif de restituer la réalité physique d'un bâtiment comme aurait pu le produire un architecte. Dans le premier, le moulin est un rectangle de 7 millimètres sur 6. La conversion de ce plan au 1/1250e de centimètres permet ainsi d'obtenir un bâtiment de 8,75 mètres sur 7,5 et une superficie au sol d'un peu plus de 65 mètres carré, murs compris. Enclavé entre le mur nord du bâtiment et le rempart de la ville, un petit escalier permet aux habitants de la propriété voisine de rejoindre le canal pour y puiser l'eau.



Figure 1 : détail de la section B du cadastre napoléonien de Beaulieu terminé en 1827.

En 1851, l'année supposée de son incendie, le moulin est représenté sous la forme d'un quadrilatère

aux côtés irréguliers : environ neuf mètres vers la cour pour sept mètres vers le nord, pour un total d'environ soixante-dix mètres carré murs compris. L'escalier n'est pas représenté. Seule une bande de terre et la représentation stylisée d'arbustes marque la présence d'un espace libre entre le moulin et le rempart, sans aucun escalier.

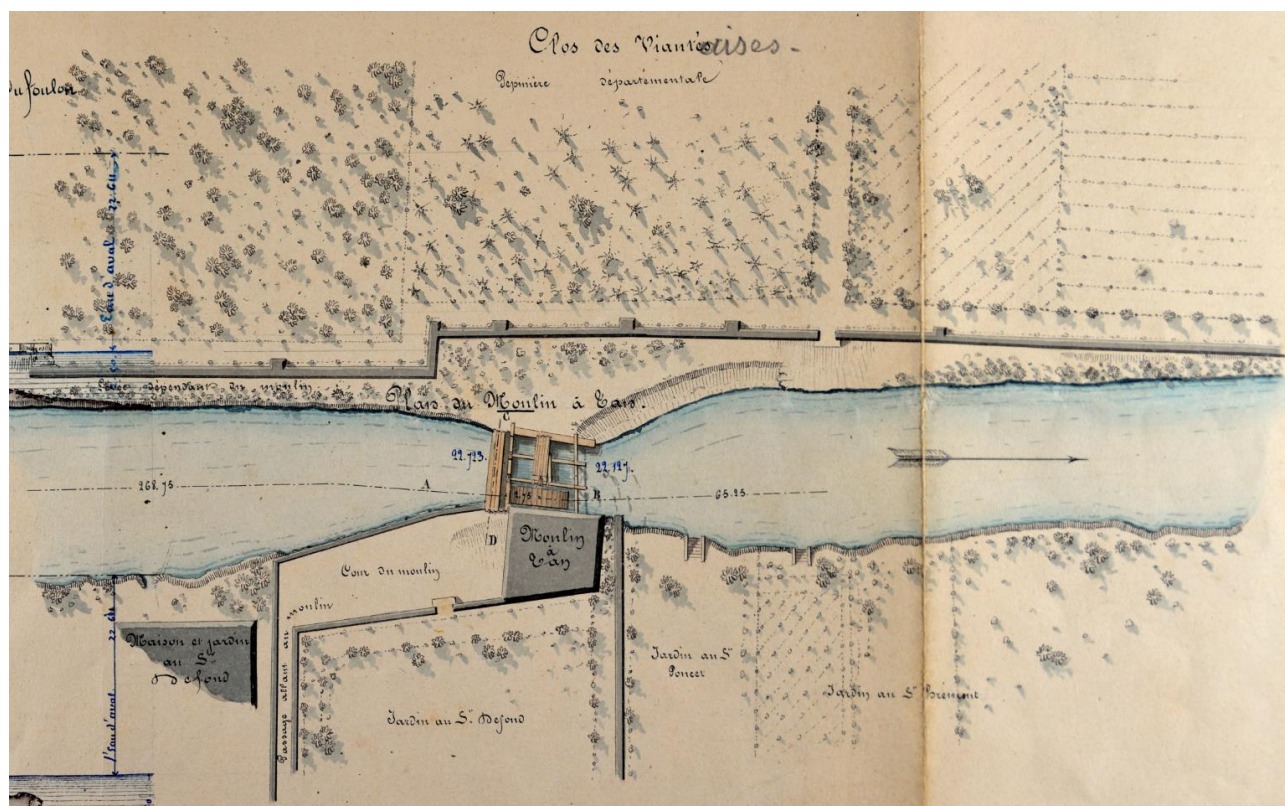


Figure 2 : détail de la vue générale du moulin à tan (29 septembre 1851).

La reconstruction vers 1852-1854.

Les agents des services fiscaux ont indiqué sur les matrices cadastrales que le moulin à tan a été incendié en 1851 puis démoli l'année suivante. Nous n'en connaissons pas la cause en l'état actuel de nos recherches. La bande d'environ deux mètres au nord de l'atelier est incluse dans la construction. La forge se retrouve accolée au rempart de la ville et la fenêtre qui donne sur le canal correspond à l'ancien emplacement de l'escalier visible sur le plan de 1827 qui aurait été mal comblé, d'où quelques affaissements repérés ces dernières années. En 1854, deux constructions nouvelles sont enregistrées, d'une part le moulin, dont la contribution mobilière, assise sur le logement, est de cinquante-deux francs et la maison accolée au mur de l'ancien jardin du couvent des Viantaises, dont le montant est de huit francs. Quant à la contribution sur les portes et fenêtres instituée en 1798 et supprimée en 1926, elle précise le nombre d'ouvertures dans chacun des deux bâtiments : vingt dans le moulin et trois dans la maison. Il est très difficile de saisir ce que recouvre la réalité de ces vingt ouvertures sur le moulin. S'agissait-il d'intégrer dans le calcul les vitres de l'atelier placé au sud du bâtiment, vers la cour, dont nous datons plutôt la construction de l'époque d'André Cazenabe ?

Définition d'un moulin à tan et fonctionnement.

Ce moulin est doté d'une seule roue qui entraîne, grâce à un système d'arbre à cames, un certain nombre de pilons qui tombent dans des alvéoles où sont déposées les morceaux d'écorces séchées de jeunes chênes. A Beaulieu, les tanneurs apportent soit des petits fagots de trente kilogrammes, soit

des gros fagots de cinquante kilogrammes.

Une évaluation ajoutée en marge de l'acte d'adjudication de 1870 au crayon à papier informe sur la quantité de poudre d'écorce produite dans cet établissement. La première notation « 8 h 20 garnis » est ambiguë. Cela signifie-t-il que le moulin tourne de huit à vingt heures en production maximale ou sur une durée moyenne de huit à vingt heures par jour ? Quelle que soit la durée quotidienne de fonctionnement des mécanismes au cours d'une journée, il est possible de broyer vingt-quatre petits fagots de trente kilogrammes ou environ seize fagots de cinquante kilogrammes puisque le bénéfice perçu par M. de Bridieu est évalué à environ six francs par jour. Pour résumer, les pilons de ce moulin peuvent broyer entre 720 et 800 kilogrammes d'écorce au cours de chaque journée d'utilisation ordinaire. Après réduction en poudre, cette poudre rougeâtre est mélangée avec les peaux animales dans des cuves remplies d'eau. Le cuir acquiert à son contact de la dureté et il devient imputrescible.

Au moment du transfert du moulin à de Bridieu à la fin de l'année 1847, il apparaît clairement que l'acheteur a le souci d'améliorer et d'augmenter la production de tan car il est dit « après les réparations et additions au mécanisme de l'usine que M. de Bridieu se proposait de faire et qui devaient être terminées au quinze octobre mil huit cent quarante huit ». Malheureusement, il est impossible de savoir en quoi consistent ces améliorations, même si on pense en premier lieu à l'ajout de pilons supplémentaires. Enfin, rien ne permet d'affirmer que les améliorations ont été menées à bien avant l'incendie de 1851.

Fonctionnement et organisation du broyage de l'écorce.

Jusqu'en 1847, le moulin à tan est possédé par les tanneurs de Beaulieu, « chacun d'eux ayant le droit d'user du moulin pour le battage de l'écorce, un certain nombre de jours par quarante huit jours, se reproduisant perpétuellement ». Mais rien pour l'instant ne permet d'affirmer que tous les tanneurs de ce village étaient propriétaires d'une part de ce moulin pour pouvoir y avoir accès et pour l'utiliser. Nous l'avons vu, dans les derniers jours de l'année 1847, le marquis de Bridieu achète la quasi totalité des parts détenues par les tanneurs. Pour deux d'entre eux, Eugène Fossier et Théodore Vénier, la vente se fait sans aucune réserve, c'est à dire qu'ils abandonnent totalement leur accès au moulin. Cela ne semble pas du fait de leur âge car ils ont respectivement quarante-neuf et quarante-huit ans. En revanche, les autres transactions s'accompagnent d'un accord qui lie le nouveau propriétaire et chacun des cessionnaires. Il est convenu que M. de Bridieu et ses héritiers doivent entretenir le moulin à tan, dans « l'intérêt du commerce de tannerie de cette ville ».

De leur côté, les vendeurs et leurs successeurs « feraient broyer par le moulin toute l'écorce que les besoins de leur industrie exigeraient suivant l'ordre de jours du tableau qui serait ultérieurement établi et où les droits de MM. les tanneurs de Beaulieu seraient indiqués, mais sans cependant que les vendeurs puissent exiger que M. de Bridieu broye au dit moulin plus de seize gros fagots ou vingt quatre petits fagots / dans chacun des jours de vingt quatre heures.

3° Que cette quantité de seize gros fagots ou de vingt quatre petits ne serait exigible par les vendeurs ou leurs successeurs qu'après les réparations et additions au mécanisme de l'usine que M. de Bridieu se proposait de faire et qui devaient être terminées au quinze octobre mil huit cent quarante huit.

4° Que les vendeurs ou leurs successeurs paieraient à M. de Bridieu la somme de vingt cinq centimes par chaque petit fagot et trente cinq centimes par chaque gros fagot qui serait broyé au dit moulin, pour l'usage de leur industrie dans les jours dont on vient de parler et qu'un compte serait ouvert à cet effet entre M. de Bridieu ou ses représentants et les vendeurs ou leurs représentants, sur un registre double qui contiendrait jour par jour la quantité d'écorce fournie à M. de Bridieu et rendue par lui, lequel compte serait réglé tous les trois mois.

5° Que les vendeurs auraient le droit d'exiger que leurs fagots d'écorce soient pesés et que la

quantité de poudre qui serait reconnue en provenir à la suite d'expériences réitérés chaque année, quatre fois dans l'espace de deux mois, leur soit rendue suivant le poids qu'elle devrait avoir.

6° Que l'écorce serait prise chez les vendeurs et la poudre conduite chez eux.

7° Que M. le marquis de Bridieu pourrait affermer le dit moulin mais que le fermier devrait se conformer aux dispositions ci-dessus dans l'intérêt de la tannerie de Beaulieu et que si l'un de MM. les tanneurs de Beaulieu se proposait de devenir fermier de ce moulin, il devrait préalablement réunir la majorité des voix des autres tanneurs intéressés au dit traité.

8° Enfin que dans le cas où les parties contreviendraient aux conditions ci-dessus établies, chaque contravention serait punie d'une indemnité de cinq cent francs. »

En 1870, le propriétaire impose à deux nouveaux adjudicataires de n'utiliser que du tan provenant de ce moulin, « à moins que ce moulin ne puisse en broyer une assez grande quantité ». Si les adjudicataires n'habitent pas à Beaulieu, eux ou leur représentant sont « tenus de faire rendre à leurs frais leur écorce au moulin », de même que pour le retour de la poudre après « battage ». Enfin, si l'adjudicataire n'utilise pas le quota de jours dont il peut disposer, le marquis en disposera comme il voudra.

Un moulin en faire-valoir indirect.

Au moins à partir de 1852, au moment où le moulin s'accompagne d'une maison, le marquis de Bridieu va louer le tout. Le premier de ces locataires est un ancien journalier (ouvrier employé à la journée) nommé Sylvain Méry. Natif de Cléré-du-Bois, il épouse à Beaulieu le 5 juin 1849 Louise Théret, la fille d'un tisserand, elle-même ouvrière en laine. Le couple arrive entre 1854 et mai 1856 au moulin. Suivant les textes, Sylvain est désigné batteur d'écorces ou meunier à tan. En 1861, même si la famille vit encore au faubourg Saint-Pierre, le chef de ménage n'est plus que simple ouvrier.

A partir du premier janvier 1872, le fermier du moulin à tan est Edouard Thuillier, filateur de Beaulieu, qui devient au même moment locataire des usines de l'abbaye (moulins à farine, à tan et à foulon). Le cahier des charges dressé à cette occasion précise que cet homme a fait installer à ses frais des machines et ustensiles, plus précisément « une machine à broyer l'écorce avec ses accessoires et qu'il s'était servi à cet effet pour l'établir sûrement (!) des planchers de madriers en bois blanc qui se trouvaient dans le moulin, le surplus des bois employé lui appartenant et ayant été payé par ce dernier ».

Un nouveau bail est passé le 11 janvier et le 22 mars 1878 à Narcisse Bergerault-Lecomte, maître tanneur habitant rue Brûlée. Il s'agit d'un bail à ferme de six ou douze ans qui a commencé le jour de Noël de l'année 1877. Lui aussi devient à ce moment-là non seulement locataire du moulin à tan de Saint-Pierre, mais aussi de l'ancienne filature, de l'ancien moulin à foulon converti entre-temps en un moulin à tan et un troisième moulin à tan situé juste à côté du précédent, muni de six pilons pour battre non seulement le tan et aussi la graine de trèfle.

Parmi les conventions passées entre le propriétaire et le locataire, il est stipulé que le curage au-dessus et au-dessous de la roue et des ouvrages d'art des usines reste à la charge des preneurs dans une longueur de quinze mètres. Par ailleurs, Bergerault possède seul la jouissance des vannes de décharge et par conséquent, il est le seul à être tenu aux réparations éventuelles des vannes.

Le montant de la location de mille-trois-cent francs en 1878 est payable par trimestre à l'étude notariale (vingt-cinq mars, vingt-cinq juin, vingt-cinq septembre et Noël).

La transformation du moulin en atelier.

Lors de la location en 1878, le moulin à tan est équipé de divers « engrenages en fonte à l'intérieur, noix pour broyer l'écorce et hachoir avec transmission au premier étage ». La noix est une roue dentée qui sert à broyer. Au moment de la vente par adjudication de la fin de l'année 1883, le moulin est doté des « tournants, virants et travaillants du moulin (mécanismes du moulin à tan) ainsi que la roue hydraulique, cour et petit jardin y attenant ». Lors de la transmission à Arthur de Marsay vers 1885, il est précisé que le moulin est à vapeur. Cette information est précieuse. Malheureusement, pour l'instant, il n'est pas possible de définir en quoi consiste cette installation très particulière.

En 1905, le corps de bâtiment n'abrite plus les tournants, virants et travaillants. En face du canal, il existe la « maison d'habitation (...) à laquelle on accède par un pont où étaient établies les vannes motrices et de décharge (...) composée d'une chambre avec deux cabinets et grenier dessus ».

Le mécanicien André Cazenabe modernise le moulin peu avant 1911, année où il devient un atelier de mécanicien avec machinerie hydraulique.

En 2016, le moulin a encore la forme d'un quadrilatère. La partie vitrée orientée vers le sud, du côté de la cour, semble une augmentation de construction faite après l'acquisition par André Cazenabe.

Les mécaniciens du moulin atelier.

André Cazenabe est probablement le premier mécanicien à travailler au moulin après l'arrêt de la production de tan dans le moulin. André Joseph Cazenabe naît le 11 novembre 1859 à Pons en Charente-Inférieure (actuelle Charente-Maritime). Son père, qui est scieur de long, a quelques rudiments d'écriture. André épouse vers 1885 Rué Albertine Clémentine, née à Paris en 1866. Il devient mécanicien le premier septembre 1885. Lucien Edmond naît à Beaulieu l'année suivante, le 13 août 1886. A cette date, il vit soit rue des Morins, soit rue du Puits-Mourier avec sa femme et son beau-frère Clément Rué, mécanicien lui aussi âgé de seize ans. Sa fille Marie Lucie vient au monde le 4 novembre 1887 à Montlhéry (Essonne). Mais il revient rapidement à Beaulieu et il commence sa première acquisition d'un bien immobilier en 1890. En 1896 et 1901, la famille vit dans la rue bourgeoise, à proximité de la boulangerie coopérative. Il est son propre patron et il emploie parfois un ouvrier pour une durée indéterminée, comme Célestin Brémond, âgé de seize ans en avril 1896. En 1906, en plus de son fils Lucien, il peut également compter sur l'appui de Jean Commun, son ouvrier mécanicien. Ce dernier est né à Dinsac en Haute-Vienne le 15 mars 1880, d'un père maçon. L'ouvrier mécanicien devient même le 27 janvier 1907 le gendre du patron en épousant Marie Lucie (ou Lucienne). Quant à Lucien Edmond Cazenabe, il épouse Renée Breton, fille d'un cordonnier bellilocien le 29 mars 1910 et son fils qui naît le 23 juin 1912 deviendra le dernier mécanicien du moulin.

Lucien Edmond Cazenabe et Jean Commun deviennent associés à partir de février 1921 suite à la cessation d'activité d'André Cazenabe. L'entreprise « Cazenabe et Commun » est prospère pendant l'entre-deux guerres, jusqu'au départ à la retraite de Jean Commun à la fin de l'année 1940. Son remplaçant est son fils Lucien Commun, né à Beaulieu le 7 octobre 1907 et lui-même mécanicien en moulin et mécanique générale dans l'entreprise familiale depuis le début des années 1920. Le binôme Commun Lucien et Cazenabe Lucien prend le relais jusqu'à la donation de l'entreprise par Lucien Cazenabe à son fils André le 2 novembre 1950. Cependant, il continue encore à exercer son métier jusqu'à sa radiation en février 1958, tandis que Lucien Commun se fait radier à la chambre de commerce presque au même moment, le 31 décembre 1957. En 1958, il ne reste donc plus qu'André Cazenabe qui va poursuivre seul l'activité jusqu'en 1972.

La gestion de l'eau du canal de Beaulieu pour un fonctionnement correct du moulin.

Les deux sujets récurrents de la documentation du XIX^e siècle concernant le mauvais fonctionnement du moulin à tan sont : la modification du débit en amont, notamment par les modifications apportées sur les moulins et le curage et l'entretien irrégulier du canal.

Une convention entre M. de Bridieu et neuf tanneurs est passée le 30 décembre 1847. Comme le cours d'eau qui descend au moulin à tan est obstrué par une grande quantité de pierres plantées irrégulièrement dedans pour soutenir les tabliers des ponts nécessaires à l'exploitation des tanneries, les tanneurs accèdent d'un commun accord à ce que les ponts soient établis chacun sur un seul pied placé le plus près possible de la rive opposée et tous sur la même ligne dans un délai d'un an. Si cette convention n'est pas exécutée, M. de Bridieu pourrait la faire exécuter lui-même aux frais du contrevenant. Malheureusement, nous ne savons pas si cet accord a été suivi d'effet.

Au terme d'une longue enquête de plus de deux ans, un arrêté portant règlement hydraulique ou « règlement d'eau » est élaboré par la préfecture d'Indre-et-Loire le 13 août 1853, plans à l'appui. Il concerne les huit moulins de la vallée de l'Indre entre les Pertuis des Brèches en amont, à l'endroit où se fait la séparation de la rivière en deux cours arrosant Loches et Beaulieu, jusqu'au moulin de Corbery en aval.

L'administration propose que le vannage conserve les mêmes dimensions au droit de la roue du moulin. A cette époque-là, il est composé de trois vannes, une motrice pour régler l'arrivée de l'eau dans la roue et deux vannes de décharge pour régler la hauteur de la retenue de l'usine. Toutes les mesures visibles sur le plan du 29 septembre 1851 sont reprises dans le règlement (voir les figures 3 et 4). Le géomètre a utilisé comme repère fiable le seuil en pierre de la porte d'entrée du clos des Viantaises. En revanche, il ne donne aucune indication sur les mécanismes situés à l'intérieur du bâtiment.

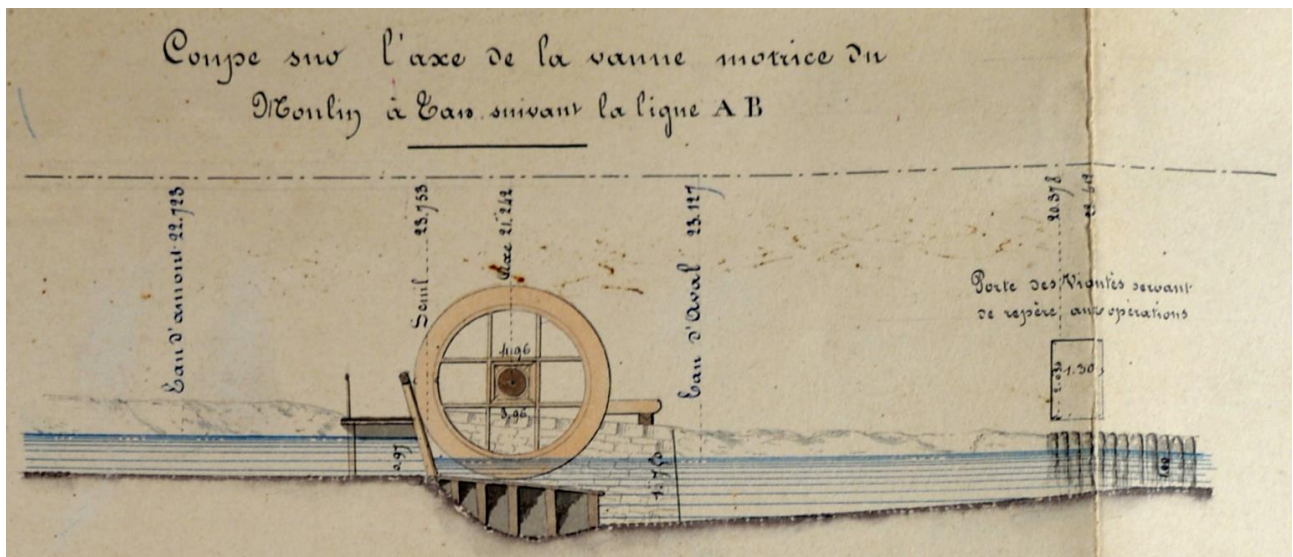


Figure 3 : détail de la roue (plan du 29 septembre 1851).

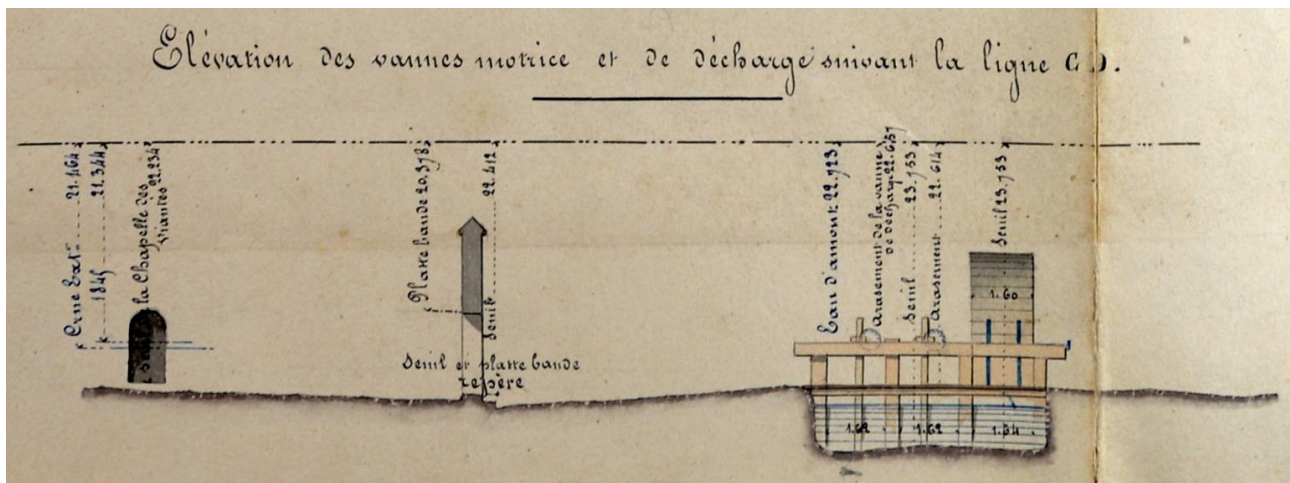


Figure 4 : détail des vannes (plan du 29 septembre 1851).

Sources.

Archives départementales d'Indre-et-Loire.

E193 : Famille Saulquin, tanneur à Loches.

Convention (30/12/1847).

3E15/218 : Guicestre, notaire à Beaulieu. Adjudication à la requête de Bridieu au profit de Bergerault et Momon (1/06/1870).

3E15/235 : Guicestre, notaire à Beaulieu. Inventaire après le décès du marquis de Bridieu (18-21 juin 1872).

3E15/240 : Guicestre, notaire à Beaulieu. Cahier des charges pour la vente des biens du marquis de Bridieu (5/02/1873).

3E15/241 : Guicestre, notaire à Beaulieu. Adjudication des biens de la succession du marquis de Bridieu (10/03/1873).

3E15/284 : Tariel, notaire à Beaulieu. Bail du moulin à tan à Bergerault-Lecomte (22/03/1878).

3E15/321 : Pitet, notaire. Cahier des charges pour la vente par adjudication du moulin (18/10/1883).

3E37/724 : Hénault, notaire à Loches. Vente du moulin par de Marsay à Cazenabe (27/04/1905).

3E37/736 : Hénault, notaire à Loches. Vente d'une grange par Momon à Cazenabe (27/04/1905).

3P2/66 : plans parcellaires communaux du cadastre napoléonien (1827).

3P3/211-218 : état des sections et matrices cadastrales (1827-1958).

S5610 : plans et détails des moulins de l'abbaye, du foulon, de la filature, du moulin à tan et de l'aumônier (29 septembre 1851).

Bibliographie.

Bernard Briais, - Rencontre avec l'ancien meunier du moulin de Battreau à Perrusson, dans *Le Val de l'Indre*, n° 2, 1990, p. 65-70.

Bernard Briais, - A Beaulieu : l'un des derniers « monteurs en moulins », dans *Le Val de l'Indre*, n° 4, 1992, p. 73-77.

Guillaume Cottinat, - *Moulins du Berry*, Geste éditions, La Crèche, 2015, 288 pages.

Annexe 1. Liste des tanneurs de Beaulieu ayant le droit d'utiliser le moulin à tan en décembre 1847 (source AD37 : 3E15/321).

Patronyme suivi du nom de l'épouse	Prénom	Quota d'utilisation et conversion approximative en jours par an
Momon-Cosson	François Sylvain	7 sur 48 ou 53 jours/an
Blet-Milandre	Hippolyte	2,5 sur 48 ou 19 jours/an
Blet-Pécullier	François Louis Fidèle Amand	1,5 sur 48 ou 11 jours/an
Laville-Bigot (fils)	Constant	3 sur 48 ou 23 jours/an
Lelarge-Vénier	Amand Pierre Fidèle	6 sur 48 ou 46 jours/an
Laville-Lelarge	Claude François	2 sur 48 ou 15 jours/an
Vénier-Pécullier (marchand)	Auguste Alexandre Théodore	4 sur 48 ou 30,5 jours/an
Fossier-Blet (mégissier)	Eugène	4 sur 48 ou 30,5 jours/an
Pécullier-Pannetier	Constant	9 sur 48 ou 68,5 jours/an
Pécullier-Marteau	Claude Amand	9 sur 48 ou 68,5 jours/an